

Déclaration des sites de stockage

Céréales et oléo-protéagineux

Notice de remplissage VISIOStockage

Version Opérateurs

Mise à jour de la notice : Mars 2023

Sommaire de la notice

Sommaire de la notice.....	2
Préambule	3
Intérêt de ce suivi économique.....	3
Réglementation : La déclaration et la mise à jour des sites est obligatoire.....	3
Qu'est-ce qu'un site de stockage ?	4
À qui s'adresse la déclaration des sites de stockage ?.....	4
Qui saisit les déclarations ?.....	4
À quelle fréquence mettre à jour les déclarations déjà saisies ?.....	4
Où saisir les déclarations ?.....	4
Informations du formulaire	5
Écran « Créer un site »	5
Écran « Données du site »	6
Écran « Rechercher un site ».....	10
1. Bloc « Critères de recherche ».....	10
2. Bloc « Liste des sites ».....	11
Suppression ou changement d'exploitant de site.....	12

Préambule

Intérêt de ce suivi économique

Le suivi, la collecte et la diffusion des informations économiques des filières céréales, oléagineux et protéagineux découlent des diverses dispositions législatives et réglementaires relatives aux attributions de FranceAgriMer.

En réponse à la demande des professionnels, FranceAgriMer a mis en place le système d'information **VISIOStockage** dédié à l'acquisition d'informations **sur les sites de stockage** : identification, localisation, capacités et caractéristiques techniques. La base de données doit être alimentée par les collecteurs, transformateurs et exportateurs. Elle peut en outre être consultée par les fédérations.

VISIOStockage permet :

- une meilleure connaissance des capacités de stockage offrant plus de transparence sur le stockage des grains des céréales et des oléo-protéagineux ;
- une géolocalisation de l'ensemble des sites répartis sur le territoire français.

Défini au sein d'un groupe de travail multipartenaires, le système d'information a été conçu dans un souci de simplicité et se limite à la collecte de données sur 30 champs. Les capacités doivent être saisies **en mètres cubes**.

VISIOStockage est également utilisé dans le cadre **de la procédure d'aval** pour vérifier les capacités de stockage des sites concernés (cf. Décision FranceAgriMer **INTV-SANAEI-2016-67** du 10 janvier 2017).

Réglementation : La déclaration et la mise à jour des sites est obligatoire

Code rural et de la pêche maritime

Article D.666-31

Les personnes morales exploitant des installations de stockage destinées aux céréales ayant fait l'objet d'une première commercialisation sont tenus de transmettre à l'établissement mentionné à **l'article L.621-1** les informations suivantes :

1° : Identification de l'exploitant du site de stockage ;

2° : Identification du site de stockage ;

3° : Activités du site de stockage ;

4° : Capacités du site de stockage ;

5° : Équipements présents sur le site ;

6° : Raccordements aux réseaux de transport.

Ces informations sont transmises par voie électronique avant le 30 juin de chaque année dans les conditions précisées par le directeur général de l'établissement mentionné à **l'article L.621-1**.

Article L621-1

L'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) est un établissement public administratif placé sous la tutelle de l'Etat.

Article D.667-3

Les dispositions **de l'article D.666-31** sont applicables aux exploitants de sites de stockage d'oléagineux et de protéagineux.

Qu'est-ce qu'un site de stockage ?

Un **site de stockage** se définit par la présence sur un même lieu **d'installations de stockage couvertes affectées au stockage des grains de céréales, d'oléagineux ou de protéagineux** de manière pérenne.

À qui s'adresse la déclaration des sites de stockage ?

La déclaration s'adresse **aux opérateurs, personnes morales, exploitant des installations de stockage en France de grains ou semences, de céréales, d'oléagineux ou de protéagineux.**

Ces opérateurs peuvent être : des **collecteurs** (personnes morales ayant une activité de collecte en France établis en France ou dans un autre état de l'Union européenne), des **transformateurs** (meuniers, semouliers, fabricants d'aliments pour le bétail, malteurs, amidonniers...), des **stockeurs** (unions, négociants, entreprises dédiées au stockage...), des **silos portuaires** ou des **exportateurs**.

Qui saisit les déclarations ?

Chaque site de stockage est déclaré **par son exploitant**, c'est-à-dire l'opérateur qui a la responsabilité de la gestion technique et administrative du site, qu'il soit propriétaire ou locataire des installations qu'il exploite.

Ainsi, dans le cas de sites détenus par des SCI (Sociétés civiles immobilières), ce sont les opérateurs exploitant les sites qui les déclarent et non la SCI. Les déclarations se font sous le numéro FranceAgriMer (numéro RCO) de l'exploitant. Les sites **propriété des agriculteurs ne sont pas concernés**.

À quelle fréquence mettre à jour les déclarations déjà saisies ?

Chaque site doit être mis à jour **dès qu'il évolue** et **au minimum une fois par campagne** (avant le 30 juin de chaque année) **même en l'absence d'évolution** (dans ce cas il suffira simplement de réenregistrer la déclaration ce qui actualisera la date de mise à jour du site).

Où saisir les déclarations ?

Les informations des sites doivent être renseignées sur un formulaire en ligne via l'application **VISIOStockage** de FranceAgriMer.

Cette application est accessible après inscription sur le portail de FranceAgriMer (bouton **M'inscrire**) : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/> et ajout de l'e-service **VISIOStockage**.

Si vous êtes déjà inscrit à **VISIOGrains**, vous n'avez pas à vous réinscrire sur le portail mais seulement à ajouter l'e-service **VISIOStockage** dans votre espace personnalisé (**MES E-SERVICES** puis **Plus d'e-services**).

Après inscription, les connexions se font toujours via le portail (bouton **Me connecter**).

Pour plus de détails sur la procédure d'inscription au portail se référer au guide disponible via ce lien :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/48310/463376/file/Guide%20d'inscription-VISIOgrain-stockagev3.pdf>

Informations du formulaire

Écran « Créer un site »

FranceAgriMer **VISIO** Stockage Collecte de données grandes cultures

Accueil Gérer les sites Administrer Habilitations

Rechercher un site Déconnexion >>

Créer un site Créer un site

Créer un site

■ Identification de l'organisme

N° SIRET : N° FranceAgriMer :
Raison sociale de l'organisme :

■ Identification du site

*Nom du site
Lieu-dit
Adresse
Complément
*Code postal
Commune
Département
Téléphone Courriel
Description

Identification de l'organisme	
N° SIRET	Numéro INSEE sur 14 caractères (SIREN+NIC)
N° FranceAgriMer	Numéro d'immatriculation de l'organisme dans le système référentiel de FranceAgriMer
Raison sociale Organisme	Raison sociale de l'organisme exploitant le site de stockage

Identification du site	
Nom du site	Nom usuel du site de stockage. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner ce champ.
Code postal	Code postal du site. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner ce champ.
Numéro fonctionnel du site	Numéro attribué par FranceAgriMer pour identifier le site de manière unique (N° FranceAgriMer de l'organisme + N° INSEE de la commune + N° d'implantation du site de stockage + N° de séquence du site).
Lieu-dit	Nom du Lieu-dit où se trouve le site.
Adresse Complément Commune Département	Adresse du site de stockage. Si le site de stockage est situé de part et d'autre d'une limite communale, la commune est celle de son adresse postale. <u>Attention</u> : Il est obligatoire de renseigner au moins un des champs Adresse , Complément ou Lieu-dit .
Téléphone Courriel	Numéro de téléphone et adresse électronique de la personne à contacter <u>sur le site de stockage</u> .
Localiser votre site	Placer la punaise à l'endroit où se trouve le site en zoomant sur la carte.
Description	Informations sur le site.

Une fois les champs renseignés, cliquer sur **Etape suivante** pour saisir les **Données du site**.

Attention : Il est obligatoire de renseigner le **Nom du site**, son **Code postal** et au moins un des champs **Adresse**, **Complément** ou **Lieu-dit**.

Écran « Données du site »

Données du site

Nom du site :	N° fonctionnel :
Raison sociale de l'organisme :	Etat de mise à jour du site :
Adresse :	Statut :

■ Informations du site

Date de mise à jour :

Site soumis à :

Evolution du site (indiquer l'année concernée)

Première construction	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
Rénovation	<input type="text"/>	Fin d'activité	<input type="text"/>

Informations du site	
Date de mise à jour	Date du dernier enregistrement de la déclaration.
Site soumis à	Obligations de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Première construction	Année de première construction du site.
Extension	Année de la dernière extension des capacités de stockage du site.
Rénovation	Année de la dernière modification du site touchant au gros œuvre et modifiant les critères de qualité ou de manutention.
Fin d'activité	Année d'arrêt de l'activité. Dans le cas d'une destruction, la suppression du site dans la base est réalisée par FranceAgriMer sur demande. En cas de cession du site, passer par la DRAAF et informer le repreneur.

■ Activités du site

Collecte Report
 Portuaire Transformation ou autre(s) activité (s)

Dont activité principale du site

Activités du site

Indiquer toutes les activités de votre site (un même site peut avoir plusieurs activités).
 Les 4 rubriques doivent être renseignées obligatoirement (sélectionner l'absence d'activité le cas échéant).

Collecte	Présence de capacités avec une activité de réception des livraisons de grains des producteurs .
Report	Présence de capacités avec une activité de regroupement ou de transfert (stockage intermédiaire de grains en provenance d'autres sites de stockage en vue de leur expédition ou de leur stockage de longue durée).
Portuaire	Présence de capacités avec une activité portuaire : - Portuaire maritime : capacités implantées sur un quai maritime, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par mer. - Portuaire fluvial : capacités implantées sur un quai fluvial, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par voie fluviale.
Transformation ou autre(s) activité(s)	Présence de capacités avec une activité de transformation : Amidonnerie, Fabrication d'aliments du bétail, Maïserie, Malterie, Meunerie, Négoce en farine, Semoulerie, Trituration, ou Autre. Si plusieurs activités sur le site, indiquer l'activité dominante en se basant sur le tonnage traité ou le chiffre d'affaire.
Dont activité principale du site	Activité principale du site parmi les activités déjà sélectionnées. L'activité principale d'un site de stockage se détermine à partir du tonnage traité ou du chiffre d'affaire par activité.

■ Capacités du site

Capacité totale (m³) Capacité totale calculée (en tonnes, équivalent tonnes blé PS76)
 Capacité totale ventilable (m³)

Capacités du site

Capacité totale (m³)	Ensemble des capacités de stockage du site, correspondant au volume maximal de grains stockables (en m³). <u>Ne pas inclure</u> : - les bennes, containers et boisseaux d'expédition - les capacités de stockage non couvertes - les capacités de stockage des produits transformés (farines, tourteaux...)
Capacité totale calculée (en tonnes, équivalent tonnes blé PS76)	Indication de l'équivalent tonnes blé avec un PS 76. Champ non modifiable.
Capacité totale ventilable (m³)	Ensemble des capacités du site de stockage ventilables (en m³). <u>Attention</u> : La Capacité totale ventilable ne doit pas dépasser la Capacité totale .

Données du site

■ Détail des capacités du site

■ Béton cathédrale

Capacité (m³)
 Nombre de cellules

■ Cellules verticales

Capacité (m³)
 Nombre de cellules

■ Stockage à plat

Capacité (m³)

■ Autre

Capacité (m³)
 Nombre de cellules

Total du détail (m³)

Détail des capacités du site

Les **capacités** doivent être renseignées en **mètres cubes** (m³).

Le **nombre de cellules** doit être également renseigné.

La somme des capacités des différents types de stockage doit être égale à la **Capacité totale** renseignée dans la partie **Capacités totales du site**.

Béton cathédrale	Installations couvertes, dotées de murs porteurs de hauteur supérieure à 10 m au-dessus du sol, en béton.
Cellules verticales	Installations couvertes, dotées de cases ou cellules verticales, en métal.
Stockage à plat	Installations couvertes pour lesquelles la hauteur des parois retenant les produits est inférieure à 10 mètres au-dessus du sol.
Autre	Installations de stockage couvertes des grains autres que : Béton cathédrale, Cellules verticales et Stockage à plat. Ex : dôme. Pour rappel, ne pas inclure : <ul style="list-style-type: none"> - les bennes, containers et boisseaux d'expédition - les capacités de stockage non couvertes - les capacités de stockage des produits transformés (farines, tourteaux...) - les boudins en plastique hermétiques

■ Equipements

Cocher la case si le site est équipé de:

Nettoyeurs rotatifs/vibreurs Infralyseur
 Sonde d'échantillonnage à l'entrée/sortie Thermométrie
 Séchoirs de grains

Equipements

Nettoyeurs rotatifs/vibreurs	Cocher si le site est équipé de nettoyeurs rotatifs ou de vibreurs.
Sonde d'échantillonnage à l'entrée/sortie	Cocher si le site de stockage est équipé en sonde d'échantillonnage à l'entrée et à la sortie.
Séchoir de grains	Cocher si le site de stockage est équipé en séchoirs de grains.

Infralyseur	Cocher si le site de stockage est équipé en infralyseurs pour la mesure de la teneur en protéines.
Thermométrie	Cocher si le site est équipé d'installations de thermométrie. Ne concerne que les installations permanentes avec appareillage électrique ou manuel.

■ Raccordements et débits (en t/h)

Raccordement fer <input type="checkbox"/>	Raccordement eau <input type="checkbox"/>
Débit de réception route <input type="text"/>	Débit d'expédition route <input type="text"/>
Débit de réception fer <input type="text"/>	Débit d'expédition fer <input type="text"/>
Débit de réception eau <input type="text"/>	Débit d'expédition eau <input type="text"/>

Raccordements et débits (en t/h)	
Raccordement fer	Cocher si le site dispose d'un raccordement ferroviaire relié à une voie ouverte à la circulation, apte au chargement de train complet et <u>utilisant effectivement ce raccordement</u> .
Raccordement eau	Cocher si le site dispose d'un raccordement eau (par voie fluviale ou par un quai maritime) pouvant recevoir et expédier les grains par voie d'eau.
Débit de réception Route / Fer / Eau	Estimation du tonnage usuel indicatif pouvant être réceptionné en une heure respectivement par camion, rail, ou voie d'eau. Indiquer 0 si pas de réception par ce mode.
Débit d'expédition Route / Fer / Eau	Estimation du tonnage usuel indicatif pouvant être expédié en une heure respectivement par camion, rail, ou voie d'eau. Indiquer 0 si pas d'expédition par ce mode.

Une fois les champs renseignés, cliquer sur **Enregistrer**.

Vous pouvez ensuite cliquer sur **Retour à la liste** pour revenir à l'écran « Rechercher un site ».

Enregistrement de la déclaration

Enregistrement de la déclaration	
Bouton <input type="button" value="Enregistrer"/>	Enregistre la déclaration. Une date d'enregistrement est apposée (dans la liste des sites la colonne « Enreg. avec modifs » est actualisée et le statut passe à Valide). Tous les champs obligatoires du formulaire doivent être renseignés pour que l'enregistrement soit valide.

Écran « Rechercher un site »

1. Bloc « Critères de recherche »

Rechercher un site

▼ Critères de recherche

Région <input type="text"/>	Département <input type="text"/>
Commune <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="button" value="OK"/>	Code postal <input type="text"/>
Nom du site <input type="text"/>	Statut <input type="text"/>
N° fonctionnel du site <input type="text"/>	Site portuaire <input type="text"/>
Collecte <input type="checkbox"/>	Transformation ou autre activité <input type="text"/>
Report <input type="checkbox"/>	Raccordements Fer <input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/>
Capacité (m³) Min <input type="text"/> Max <input type="text"/>	Enregistrement <input type="text"/> Campagne ex 2020/21

Ce bloc permet de filtrer la liste des sites de stockage selon divers critères.

Le clic sur le bouton « **Rechercher** » lance la recherche des sites selon les critères choisis par l'utilisateur.

Si aucun critère de recherche n'est renseigné, tous les sites s'affichent.

Le clic sur le bouton « **Localiser** » affiche la liste des sites sur une carte (les critères de filtre sont pris en compte).

Critères de recherche	
Région	Région où sont implantés les sites.
Commune	Nom de la commune et numéro Insee où sont implantés les sites.
Département	Numéro et nom du département où sont implantés les sites.
Code postal	Code postal des communes où sont implantés les sites.
Nom du site	Nom usuel du site de stockage.
N° fonctionnel du site	Numéro attribué par FranceAgriMer pour identifier le site de manière unique (N° FranceAgriMer de l'organisme + N° INSEE de la commune + N° d'implantation du site de stockage + N° de séquence du site).
Statut	Statut de la déclaration du site - 3 possibilités : Erroné : tous les champs obligatoires n'ont pas été renseignés. Supprimé : site fermé (possibilité de le réactiver par un agent FAM) Valide : déclaration avec tous les champs complétés.

Collecte	Présence de capacités avec une activité de réception des livraisons de grains des producteurs .
Report	Présence de capacités avec une activité de regroupement ou de transfert (stockage intermédiaire de grains en provenance d'autres sites de stockage en vue de leur expédition ou de leur stockage de longue durée).
Portuaire	Présence de capacités avec une activité portuaire : - Portuaire maritime : capacités implantées sur un quai maritime, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par mer. - Portuaire fluvial : capacités implantées sur un quai fluvial, dotés de moyens directs d'expédition et/ou de réception des grains par voie fluviale.
Transformation ou autre(s) activité(s)	Présence de capacités avec une activité de transformation : Amidonnerie, Fabrication d'aliments du bétail, Mâiserie, Malterie, Meunerie, Négoce en farine, Semoulerie, Trituration, ou Autre. Si plusieurs activités sur le site, indiquer l'activité dominante en se basant sur le tonnage traité ou le chiffre d'affaire.
Raccordement fer	Si les sites disposent d'un raccordement ferroviaire relié à une voie ouverte à la circulation, apte au chargement de train complet et <u>utilisant effectivement ce raccordement</u> .
Raccordement eau	Si les sites disposent d'un raccordement eau (par voie fluviale ou par un quai maritime) pouvant recevoir et expédier les grains par voie d'eau.
Capacité (m³)	Sélection des sites selon une fourchette minimum et maximum de capacités.
Enregistrement	Filter selon le type d'enregistrement de la déclaration sur une campagne donnée - 3 possibilités : - Enreg. avec modifs : déclarations enregistrées avec modifications. - Enreg. sans modif : déclarations enregistrées sans modification. - Aucun Enreg. : déclarations non enregistrées. NB : Le choix d'une campagne est obligatoire.



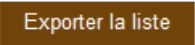
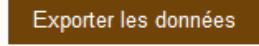
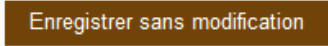

2. Bloc « Liste des sites »

Liste des sites							
Nombre de lignes <input type="text" value="10"/> / Page		1 2 3 > >>>		Exporter les données		Exporter la liste	
N° site	Nom du site	Commune	Statut	Enreg. avec modifs	Enreg. sans modif	<input type="checkbox"/>	Action
01		M	V	30-12-2022	17-02-2023	<input type="checkbox"/>	
01		M IAG	V	10-01-2023		<input type="checkbox"/>	
01		É	V	28-07-2021	12-12-2022	<input type="checkbox"/>	
48		F	V	17-02-2023		<input type="checkbox"/>	
49		F	V	09-12-2020	04-11-2022	<input type="checkbox"/>	
67		F	V	17-02-2023		<input type="checkbox"/>	
00		E	V	18-12-2020	04-11-2022	<input type="checkbox"/>	
57		E	V	09-12-2020	04-11-2022	<input type="checkbox"/>	
55		E	V	18-12-2020	04-11-2022	<input type="checkbox"/>	
08		C	V	09-12-2020	04-11-2022	<input type="checkbox"/>	

Nombre de sites : Enregistrer sans modification

Une fois la liste des sites générée, vous pouvez effectuer différentes actions sur les déclarations.

Liste des actions	
Icône	Permet d'accéder à la déclaration et la modifier.

Icône 	Permet de consulter les informations de la déclaration sans la modifier.
Icône 	Exporte les informations du site au format Excel.
Bouton 	Permet d'exporter au format Excel la liste de recherche (toutes pages).
Bouton 	Permet d'exporter au format Excel les données complètes de tous les sites de la liste de recherche (toutes pages) ou seulement ceux cochés.
Bouton 	<p>Conformément à l'article D. 666-31 du code rural et de la pêche maritime, les exploitations de capacités de stockage de grains doivent chaque année avant le 30 juin mettre à jour les informations liées à leurs infrastructures de stockage.</p> <p>Si les informations d'au moins un de vos sites de stockage n'ont pas évolué par rapport au dernier enregistrement, vous pouvez effectuer un enregistrement simplifié: il suffit de sélectionner au moins un site dans la liste et cliquer sur « Enregistrer sans modification ».</p> <p>Si les informations d'un site ont évolué, vous devez modifier sa déclaration via l'icône  .</p> <p>NB: Cet enregistrement simplifié est valable uniquement sur les sites dont les informations sont complètes.</p>

Suppression ou changement d'exploitant de site

Si vous souhaitez supprimer un site ou indiquer un changement d'exploitant, merci de contacter le service territorial de FranceAgriMer de votre région pour réaliser cette opération.

FIN DE LA NOTICE